

Séminaire inter-entreprises à

SAINT-MALO

**La Recherche de Carrière Implicite
 Implicit Career Search – ICS[®]**

**Du lundi 3 août au vendredi 7 août 2020
 (32 heures de formation sur 5 jours)**



BULLETIN D'INSCRIPTION

*A retourner à Anne MASSON – "L'Atelier" – 24 avenue des Français Libres 35000 RENNES
 Pour toute information : tél. +33 (0) 6 99 57 66 51 ou anne.masson-busso@orange.fr*

- Je souhaite m'inscrire au séminaire **La Recherche de Carrière Implicite/Implicit Career Search (ICS[®])** organisé à **SAINT-MALO (35)** du **lundi 3 août 2020** à 10 h au **vendredi 7 août 2020** à 17 h, soit 32 heures de formation réparties sur 5 jours.

Coordonnées du participant bénéficiaire de la formation :

NOM Prénom Fonction.....
 Adresse e-mail..... N° tél. mobile

Coordonnées de l'entreprise pour établir la Convention de Formation :

SOCIÉTÉ Forme juridique

Représentant de l'entreprise (signataire de la convention)

Adresse de facturation

Adresse e-mail de l'entreprise Téléphone

N° de SIRET de l'entreprise Code APE/NAF

N° de TVA

Prix de la formation

- incluant l'animation (32 h en présentiel), la location de la salle et le matériel pédagogique **La Recherche de Carrière Implicite/Implicit Career Search (ICS®)** exclusif utilisé dans le respect de la propriété intellectuelle : livret personnel de travail remis à chaque participant, auto-diagnostic exclusif Élément B™ ;
- incluant deux entretiens individuels de suivi à utiliser dans les 6 mois suivant le stage en présentiel sur RV à Rennes ou Saint-Malo, ou à distance (téléphone ou "visio") ;
- incluant une séance collective de suivi en "visio" à organiser avec le groupe dans les 6 mois suivant le stage ;
- **n'incluant pas les frais de repas et d'hébergement.**

| | Séminaire du 3 au 7 août 2020 à SAINT-MALO (32 h sur 5 jours) |
|---|--|
| Entreprises (hors unipersonnelles) | 1.920 € ⁽¹⁾ Tarif "Early Bird"* 1.632 € ⁽¹⁾ |
| Professionnels libéraux, indépendants, entreprises unipersonnelles | 1.400 € ⁽¹⁾ Tarif "Early Bird"* 1.190 € ⁽¹⁾ |

(1) Les entreprises et professionnels se verront établir lors de l'inscription une **Convention de Formation Professionnelle Continue** par SAVOIR-FAIRE, Organisme de Formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 42149 75 auprès du Préfet de la région Ile-de-France. Dans ce cadre, les prix indiqués sont **Nets de Taxe** (TVA non applicable en application de l'article 261 du CGI).

* **"Early Bird"** : tarif préférentiel correspondant à une réduction de 15 % si **inscription et règlement intégral reçus jusqu'au 30 juin 2020 inclus** – Remboursable en cas d'annulation par l'organisateur – Non remboursable en cas d'annulation par le participant (celui-ci pouvant toutefois bénéficier d'un report de date en cas d'empêchement par force majeure).

Modalités d'inscription, financement de la formation et conditions d'annulation

Le présent bulletin complété est à envoyer à **Anne MASSON – "L'Atelier" – 24 avenue des Français Libres 35000 RENNES** accompagné du règlement d'un **acompte de 500 € TTC** par chèque à l'ordre de **AD'Missions SAVOIR-FAIRE** (ou du **règlement intégral pour bénéficiaire du tarif "Early Bird"** par chèque à l'ordre de **AD'Missions SAVOIR-FAIRE**). Le solde devra être réglé par chèque établi au même ordre et envoyé à la même adresse au plus tard un mois avant le début du séminaire. Une facture sera émise par AD'Missions SAVOIR-FAIRE pour la totalité du règlement et une attestation de présence délivrée en fin de formation. Les chèques (acompte et solde) ne seront encaissés qu'en fin de formation sur présentation des documents d'émargement. Il appartient à l'entreprise du participant de vérifier l'imputabilité de la formation auprès de son organisme financeur et de faire la demande de prise en charge. **La formation devra être réglée par l'entreprise du participant à l'organisme de formation, à charge pour l'entreprise de se faire rembourser par son OPCO sur présentation de la facture acquittée et des attestations de présence.**

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire entre 45 jours et 1 mois avant le début du programme de formation, 50 % du coût de la formation est dû ; dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation, 70 % du coût de la formation est dû ; **dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation, 100 % du coût de la formation est dû.** **N.B. : Le tarif préférentiel "Early Bird" est remboursable en cas d'annulation par l'organisateur, non remboursable en cas d'annulation par le participant (qui pourra toutefois bénéficier d'un report de date en cas de désistement par force majeure).** L'organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, en particulier si le nombre de participants est jugé insuffisant ; en cas d'annulation par l'organisateur, les sommes seront remboursées s'il ne peut y avoir de report.

Fait à le Signature du participant et cachet de l'entreprise